

ENQUETE PUBLIQUE

Aménagement Foncier Agricole Forestier et
Environnemental

BRESSUIRE (Noirterre), GEAY et FAYE L'ABBESSE

LES ANNEXES-PIECE 1 BIS



Pièce 1 : Le rapport d'enquête

Pièce 1 bis : Les annexes au rapport

Pièce 2 : Conclusions et avis motivé

DESTINATAIRES :

Madame la présidente du Conseil Départemental des Deux Sèvres à Niort

Monsieur le président du Tribunal Administratif à POITIERS

LES ANNEXES

A 1- Arrêté Présidente du Conseil Départemental 79

A 2- Demande de désignation d'un commissaire enquêteur

A 2 ter- Désignation du CE par le TA

A 3- Certificat affichage Faye L'Abbesse

A 4- Certificat affichage Geay

A 5- Certificat affichage Bressuire (commune associée de Noirterre)

A 6- Certificat d'affichage du Département

A 7- Parution journal du C.O en date du 15/05/2023

A 8- Parution journal de la NR en date du 15/05/2023

A 9- Parution journal du CO en date du 12/06/2023

A 10- Parution journal de la NR en date du 12/06/2023

A 11- Attestation remise PV synthèse au Département



A 1

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE
Service Environnement et aménagement foncier

ARRÊTÉ
portant ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes des communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le titre II du livre 1er du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la décision du 14 février 2023 du Président du Tribunal Administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique ;

Vu la proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse en date du 5 juillet 2022 établissant le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes y afférant ;

ARRÊTE

Article 1 : Ouverture de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes des communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse. Elle se déroulera du **lundi 5 juin 2023 9H00 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023 12H00.**

Article 2 : Le dossier d'enquête publique est composé des éléments suivants :

1. le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement et autres structures paysagères en application du 6° de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime.
2. les plans des travaux connexes.
3. un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent.
4. un mémoire justificatif des échanges proposés. Les conditions et dates de prise de possession des parcelles « aménagées » seront déterminées par la commission intercommunale d'aménagement foncier à l'issue de l'enquête publique et de l'analyse des observations qui en découlent.

5. l'étude d'impact définie par ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programme.
6. l'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement foncier et le mémoire en réponse produit.
7. une copie de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.
8. les procès verbaux de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay et Faye-l'Abbesse.
9. l'avis d'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay et Faye-l'Abbesse et le programme de travaux connexes y afférant.
10. un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des propriétaires et tiers intéressés dans la commune concernée.

Article 3 : Ce dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie, à savoir :

- En Mairie de Faye-L'Abbesse : Du lundi au vendredi de 15h00 à 17h30
- En Mairie de Geay : Le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- En Mairie annexe de Noirterre : Le mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
Le vendredi de 13h30 à 17h30

Les documents constituant le dossier d'enquête publique seront également consultables sur le site internet du Département à compter du **lundi 5 juin 2023 9 h00** : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Le public pourra présenter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chaque Mairie : Faye-l'Abbesse, Noirterre et Geay.

Toute correspondance, relative à l'enquête, peut être adressée du **lundi 5 juin 2023 9h00 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023 12h00** à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur par voie postale à l'adresse suivante :

- Mairie de Faye-l'Abbesse - 17 Avenue Jules Trinchot - 79350 Faye-l'Abbesse

Ou directement sur le site internet :

- www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Article 4 : M. Jean-Claude SIRON a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers comme commissaire-enquêteur en charge de l'enquête.

Article 5 : Le commissaire-enquêteur, accompagnée du géomètre expert agréé, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de FAYE-L'ABBESSE (siège de l'enquête) aux dates et heures suivantes :

- Lundi 5 juin de 9H00 à 12H00
- Jeudi 15 juin de 14H00 à 17H00
- Samedi 24 juin de 9H00 à 12H00
- Jeudi 6 juillet de 9H00 à 12H00

Article 6 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. En vertu des dispositions de l'article R123-18 du Code de l'environnement, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, sous huitaine, le représentant du Conseil départemental chargé du projet et communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le représentant du Conseil départemental chargé du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Une copie de ce rapport et des conclusions pourra être obtenue auprès des services du Département des Deux-Sèvres – Direction de l'Agriculture et de l'environnement – Service environnement et aménagement foncier – Maison du Département – Mail Lucie Aubrac – CS 58880 - 79028 NIORT CEDEX.

Article 7 : Toutes informations complémentaires sur ce dossier peuvent être obtenues auprès du Département des Deux-Sèvres à l'adresse indiquée à l'article 6 du présent arrêté.

Article 8 : La Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, le maire de BRESSUIRE, le Maire délégué de la commune de NOIRTERRE, le Maire de FAYE-L'ABBESSE et le Maire de GEAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage dans la commune de Bressuire, Geay, Faye-l'Abbesse et à la mairie annexe de Noirterre pendant quinze jours au moins et publié au recueil des actes administratifs du Département des Deux-Sèvres.

Article 9 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Poitiers, 15 rue de Blossac, BP541, 86020 POITTIERS Cedex, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Niort, le 11 AVR. 2023

Coralie DENOUES



Présidente du Conseil départemental

A 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

14/02/2023

N° E23000005 /86-mod 1

Le président du tribunal administratif

Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 16/01/2023, la lettre par laquelle le Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de redistribution parcellaire des communes de Faye-l'Abbesse, Geay et Noirterre (commune associée de Bressuire) et programme de travaux annexes ;

Vu le courrier en date du 8 février 2023 par lequel le président du conseil départemental des Deux-Sèvres demande le remplacement de M. Blais ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Claude SIRON, demeurant 80A route de Ribray à Niort (79000), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus, en remplacement de M. Boris BLAIS.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président du Conseil départemental des Deux-Sèvres et à M. Jean-Claude SIRON

Fait à Poitiers, le 14/02/2023.

Le président,

signé

Antoine JARRIGE



AL bis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Poitiers, le 15/02/2023

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE POITIERS**

15, rue de Blossac
CS 80541

86020 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05.49.60.79.19
Télécopie : 05.49.60.68.09

E23000005 / 86

Monsieur Jean-Claude SIRON
80A rue de Ribray
79000 NIORT

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00

Dossier n° : E23000005 / 86
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet : projet de redistribution parcellaire des communes de Faye-l'Abbesse, Geay et Noirterre (commune associée de Bressuire) et programme de travaux annexes

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal vous a désigné en qualité de commissaire enquêteur.

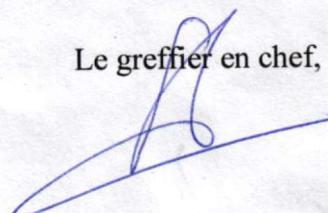
En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au président du tribunal administratif.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,





A3

**Commission intercommunale d'aménagement foncier de
BRESSUIRE (commune associée de NOIRTERRE), GEAY
et FAYE-L'ABBESSE**

Certificat d'affichage

Le Maire, soussigné, de la commune de FAYE L'ABBESSE
certifie que le document, ci-après, a été affiché à la Mairie de
FAYE L'ABBESSE du 19 avril 2023 au
07 juillet 2023

- Avis d'enquête publique portant sur le mode d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes des communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-L'Abbesse.

A Faye L'Abbesse, le 06 juillet 2023

Le Maire, Géard PIERRE



Document à retourner après la période d'affichage à l'adresse suivante :

Direction de l'Agriculture et de l'environnement - Service Environnement et aménagement foncier
Maison du Département – Mail Lucie Aubrac – CS 58880 – 79028 NIORT Cedex

ou par mail à :

bernadette.brisson@deux-sevres.fr

A 4



**Commission intercommunale d'aménagement foncier de
BRESSUIRE (commune associée de NOIRTERRE), GEAY
et FAYE-L'ABBESSE**

Certificat d'affichage

Le Maire, soussigné, de la commune de GEAY,
certifie que le document, ci-après, a été affiché à la Mairie de
..... GEAY du 09.05.2023 au 11.07.2023

- Arrêté de la Présidente du Conseil départemental en date du 11 avril 2023, portant ouverture de l'enquête publique sur le mode d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes des communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-L'Abbesse.

A Geay, le 11.07.2023

Le Maire,



Document à retourner après la période d'affichage à l'adresse suivante

Direction de l'Agriculture et de l'environnement - Service Environnement et aménagement foncier
Maison du Département – Mail Lucie Aubrac - CS 58880 – 79028 NIORT Cedex

ou par mail à

bernadette.brisson@deux-sevres.fr

A5



**Commission intercommunale d'aménagement foncier de
BRESSUIRE (commune associée de NOIRTERRE), GEAY
et FAYE-L'ABBESSE**

Certificat d'affichage

Le Maire, soussigné, de la commune de NOIRTERRE commune déléguée de BRESSUIRE....., certifie que le document, ci-après, a été affiché à la Mairie de NOIRTERRE commune déléguée de BRESSUIRE..... du 09 mai 2023..... au 6 juillet 2023.....

- Arrêté de la Présidente du Conseil départemental en date du 11 avril 2023, portant ouverture de l'enquête publique sur le mode d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes des communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-L'Abbesse.

A NOIRTERRE....., le 30 mai 2023

Le Maire,



Document à retourner après la période d'affichage à l'adresse suivante :

Direction de l'Agriculture et de l'environnement - Service Environnement et aménagement foncier
Maison du Département – Mail Lucie Aubrac - CS 58880 – 79028 NIORT Cedex

ou par mail à

bernadette.brissou@deux-sevres.fr



Certificat d'affichage

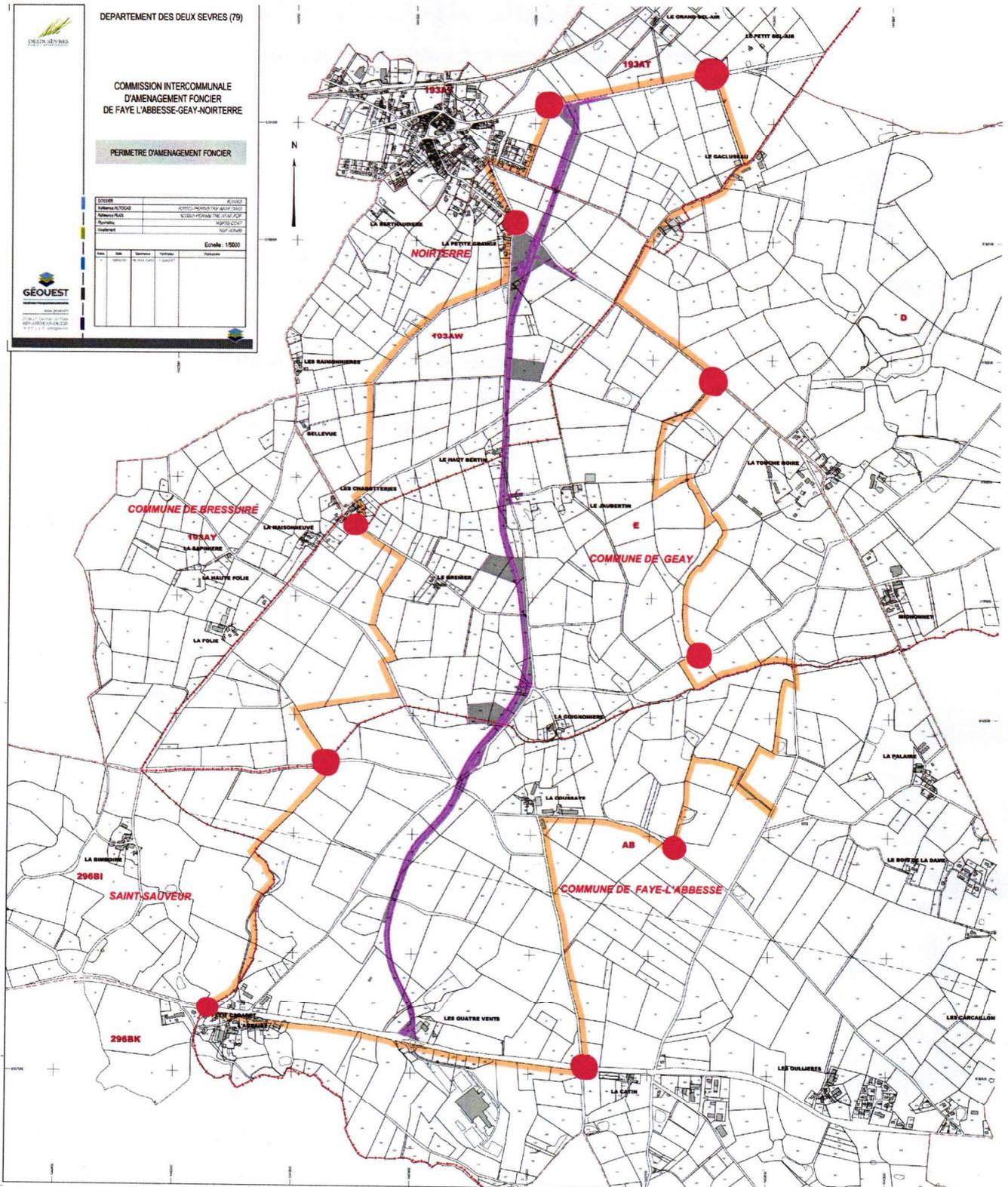
Le Chef du Service Environnement et Aménagement Foncier du Département des Deux-Sèvres, soussigné, certifie que, conformément à l'article R 123-11 du Code de l'Environnement :

- L'avis d'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes des communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse, a bien été affiché sur 8 mâts d'enquête, positionnés selon le plan joint au verso.
- Cet affichage est resté en place 15 jours avant le début de l'enquête et jusqu'à sa clôture soit du 19 mai 2023 au 10 juillet 2023.

Fait à Niort, le 10 juillet 2023

Le Chef du service environnement
et aménagement foncier

Jean-Paul BARON



CARNET DU JOUR

ANNONCES ET LÉGALES

courrieldelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances. Pour passer un avis : 02 56 26 20 01

Les avis d'obseques du jour dans les Deux-Sèvres

- Affres Mme Suzanne BARRAULT
Ardin M. Guy DEFAVE
Irais Mme Anne-Marie FEVRE

dans les autres départements

Mortagne-sur-Sèvre Mme Raymond PIED

Les cérémonies célébrées aujourd'hui dans les Deux-Sèvres

- Assais-Jeuzeaux 10h30 : Mme Renée BÉLY, en la chapelle Notre-Dame des Anges à Assais. Pompes Funèbres Cron Samuel
Aigné 10h30 : Mme Liliane BURETA, en l'église Pompes Funèbres Gagnaire

La rubrique Obsèques du site le Courrier de l'Ouest vous propose de nombreux services en ligne. Offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances.



www.courrieldelouest.fr/obseques



Le Courrier de l'Ouest Société des Publications du Courrier de l'Ouest

Siège social : 4, boulevard Albert-Blandin, BP 10728, 49007 ANGERS CEDEX 01. Société anonyme au capital de 268.736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.

Commission paritaire n° 025 C 86764 - N° ISSN : 0968-4007. Président-Directeur général : M. Mathieu FUCHS.

Directeur de la publication : M. Matthieu FUCHS. Directeur général délégué, directeur de la rédaction : M. Marc DEJEAN.

Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÈES DU LOU ? 2006. Principal actionnaire : SPA BOCARD d'investissements et de participations, contrôlée par l'Association pour le Statut des Principes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par David GUIRAUD.

Conseil d'administration : M.M. M. FUCHS, E. GALAND, C.C. KING, T. LEBREU, A. LENOIR, E. MARTEL, Ph. TOULMONDE, SPA représentée par M. L. LÉCHELARD.

Fondateurs : E. Amasary ? 1977 (président), A. Blanchon ? 1968 (directeur général), F. Flcury ? 1960 (administrateur général).

AVIS D'OBSEQUES

THOUARS Laurent, Christian et Isabelle, ses enfants; Cécile et Pauline, ses petites filles; Mickaël, ses arrière-petits-fils; ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Marcel BROUILLARD survenu à l'âge de 90 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 16 mai 2023, à 10 heures, en l'église Saint-Médard de Thouars, suivie de la crémation. M. Brouillard repose au funéraire Yves Niort, 10 avenue de la Magdalène à Thouars.

M. Brouillard remercie les personnes qui s'y sont associées à sa peine, et particulièrement les équipes de la MARPA de Corsey, N. Plaques, ni fleurs.

PF Yves Niort, Thouars, 05 49 66 15 17

ARDIN, CHERVEUX (LA CARTE) Mme Madeleine Defaye (1), son époux;

Thierry et Nadia Defaye, Martine et Alain Leymaris, ses enfants; Laurent, Julien, Loïc et Romain, ses petits-enfants et leur conjoint; Manon, Estaban, Mathéo, Ambre et Hugo, ses arrière-petits-enfants adorés; vous font part du décès de

Monsieur Guy DEFAVE survenu à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu mardi 16 mai, à 10 h 30, en l'église d'Ardin.

M. Defave repose au funéraire Martin, route de Niort à Coulonges-sur-Autize.

La famille remercie tout particulièrement l'ÉHPAD Les Buissonnets de Bécoullet pour sa gentillesse et son dévouement ainsi que le service de gestion de l'hôpital de Niort.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Martin, Coulonges-sur-Autize, 05 49 04 34 34

IRAIS, MAULÉON La famille a la tristesse de vous informer du départ vers la Maison du Père de

Madame Anne-Marie FEVRE née LEBEAU survenu à l'âge de 104 ans.

La messe de funérailles aura lieu mardi 16 mai 2023, à 15 heures, en l'église de Corsey, suivie de l'inhumation au cimetière d'Irais.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Samuel Cron, Parthenay, 05 49 71 09 45

VAL-EN-VIGNES (SAINT-PIERRE-À-CHAMP) BRESSIURE LORETZ-D'ARGENTON (ARGENTON-L'ÉGLISE) François et Serge Collaudeau, Isabelle et Denis Courreau, ses enfants;

Sonia, Mahdi, Mélanie, Daphné, ses petits-enfants et leurs conjoints; ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Yves GOURDON survenu à l'âge de 90 ans.

Les obsèques civiles seront célébrées mardi 16 mai 2023, à 15 heures, au cimetière de Saint-Pierre-à-Champ.

M. Yves Gourdon repose à la chambre funéraire Loyalvagnère, rue Gutenberg, Sainte-Verge. Fleurs naturelles uniquement. Cet avis tient lieu de faire-part. La famille remercie à l'avance toutes les personnes qui s'associeront à son deuil et tout particulièrement le personnel de la Résidence du Lac d'Argentonnay pour leurs gentillesse et dévouement.

PF Loyalvagnère, Thouars, 05 49 66 37 37

NIORT M. Roger Morisson (1), son époux;

Nathalie Morisson et Fabien, Christophe et Patricia Morisson, ses enfants; Alix et Guillaume, Lou et Alexandre, Enzo, Mathys, Joanne, ses petits-enfants; Lucien, son arrière-petit-fils, et toute la famille vous font part du décès de

Madame Pierrette MORISSON née BRUN dite "Pepette" survenu à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu mardi 16 mai 2023, à 15 heures, en l'église Saint-Hilaire, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière des Sablières.

Mme Morisson repose au salon funéraire des PF Terrasson, 15 rue d'Inkermann à Niort. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Terrasson, Niort, 05 49 24 30 69

MORTAGNE-SUR-SÈVRE BELLEVIGNE-EN-LAYON (RABLAY-SUR-LAYON) ANGERS, CHOLET

René Pied (1), son époux; Michelle Pied, La Priol, Vénolucie et Laurent Vandé, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants vous font part du décès de

Madame Raymond PIED née GUINBRETIERE à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 17 mai 2023, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Mortagne-sur-Sèvre, suivie de la crémation au crématorium de Cholet à 16 h 30.

Raymond repose au funéraire Blenne Gourdon, 1 bis rue de l'Industrie, à Mortagne-sur-Sèvre. Visites de 14 h à 18 h.

La famille remercie pour sa gentillesse et son dévouement l'ensemble du personnel de l'ÉHPAD Saint-Alexandre de Mortagne-sur-Sèvre.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur https://pompes-funeres-bienne-gourdon.fr

PF Blenne Gourdon, Mortagne-sur-Sèvre, 02 51 65 23 98

FONTAINE-COUVERTE, LA ROUAUDIERE SAINT-AIGNAN-SUR-ROÉ, SEVIGNES

Patrick et Régine, ses parents; André et Théo, Alexandre et Marina, ses enfants et leur frère et leurs conjoints;

Lucas, Clémence et Chloé, son neveu et ses nièces adorés; René Madiot, sa grand-mère, ses oncles et tantes, ses cousins et cousines, ses amis ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Mickaël MADIOT survenu le vendredi 12 mai 2023, dans sa 39^{ème} année.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 19 mai 2023, à 10 heures, en l'église de Saint-Aignan-sur-Roé, suivie de l'inhumation au cimetière de la Rouaudière.

Mickaël repose à la Maison funéraire de Craon, visites limitées à la famille et aux amis proches de 14 h à 17 h 30.

Fleurs naturelles et dons pour un fleurissement ultérieur. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur www.courierdelouest.fr/obseques

PF Molléger, Craon, 02 43 06 15 64

MONTRÉVERD (MORMAISON) SAINT-VINCENT-SUR-JARD BORDEAUX (33), PORTUGAL

Manuel Bernardo (1), son époux; Marié et Manuel L'Évêque, Laurin et André Grasset, Manuel et Monique Bernardo, ses enfants;

ses 7 petits-enfants, 5 arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Margarida BERNARDO née MINES survenu à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 16 mai 2023, à 14 h 30, en l'église de Mormaison de Montréverd.

Visites à la chambre funéraire de Rocheservière.

La famille remercie le personnel de l'hôpital de Montpau ainsi que les infirmières des Luçs-sur-Boulogne.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Fleurs naturelles uniquement. M. Manuel Bernardo repose à la Maison funéraire des Pompes Funèbres Geoffroy, salon Les Erables, 265 route d'Affres, 79000 Niort.

La famille remercie à l'avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine en particulier le personnel de l'ÉHPAD d'Affres.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Geoffroy, Niort, 05 49 24 41 11

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales sur le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.mediatex.fr

Pour faire paraître une annonce légale : Mediatex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@mediatex.fr - Internet : www.mediatex.fr

Avis administratifs



Projet d'aménagement foncier et programme de travaux connexes de Bressuire (commune associée de Noirmans), Geay et Faye-l'Abbesse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les titulaires de droits réels sur les terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de Bressuire (commune associée de Noirmans), Geay et Faye-l'Abbesse sont informés que par arrêté du 04 Avril 2023 la présidence du conseil départemental des Deux-Sèvres a ouvert et organisé une enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes y afférant.

Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

1) Nécessaire technique : elle se déroulera à partir du lundi 5 juin 2023, 9 h 00 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023, 12 h 00.

2) Dossier soumis à l'enquête publique : le dossier d'enquête publique est composé des éléments suivants :

1. le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des bâtiments, infrastructures et plantations d'alignement et autres structures paysagères en application du Code rural et de la pêche maritime.

3. un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec une liste des terrains qui lui appartiennent.

4. un mémoire justificatif des échanges proposés. Les conditions et dates de prise en possession des parcelles « aménagées » seront déterminées par la commission intercommunale d'aménagement foncier à l'issue de l'enquête publique et de l'analyse des observations qui en découlent.

5. l'étude d'impact définie par l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

6. l'état de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement foncier et le mémoire en réponse produit.

7. une copie de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L129-4 du Code rural et de la pêche maritime.

8. les procès verbaux de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirmans), Geay et Faye-l'Abbesse.

9. l'avis d'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirmans), Geay et Faye-l'Abbesse et le programme de travaux connexes y afférant.

10. un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des propriétaires et tiers intéressés dans la commune concernée.

3) Consultation du dossier d'enquête : le dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture du service de la mairie, à savoir :

- en mairie de Faye-l'Abbesse : du lundi au vendredi de 15 h 00 à 17 h 30, - en mairie de Geay : le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30, - en mairie de Noirmans : le mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.

Les documents relatifs à l'enquête publique seront également consultables à compter du lundi 5 juin 2023, 9 h 00 sur le site internet du département : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

La public pourra présenter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chaque mairie : Faye-l'Abbesse, Noirmans et Geay.

Toute correspondance, relative à l'enquête, peut être adressée du lundi 5 juin 2023, 9 h 00 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023, 12 h 00 à l'attention de M. le Commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Faye-l'Abbesse, 17, avenue Jules Trinchet, 79350 Faye-l'Abbesse ou directement sur le site internet : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

1) Désignation du commissaire enquêteur : M. Jean-Claude STON a été désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers comme commissaire enquêteur en charge de l'enquête.

2) Permanences du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur, accompagné du géomètre expert agréé, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Faye-l'Abbesse (siège de l'enquête) aux dates et heures suivantes :

- lundi 5 juin de 9 h 00 à 12 h 00, - jeudi 15 juin de 14 h 00 à 17 h 00, - samedi 24 juin de 9 h 00 à 12 h 00, - jeudi 6 juillet de 9 h 00 à 12 h 00.

6) Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : à l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et des parties prenantes à la procédure de l'article R129-15 du Code de l'environnement, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur renonce, sous réserve, le représentant du conseil départemental chargé du projet et communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le représentant du conseil départemental chargé du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet du département à l'adresse suivante : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Une copie de ce rapport et des conclusions pourra être obtenue auprès des services du département des Deux-Sèvres, Direction de l'Agriculture et de l'Environnement, service Aménagement et aménagement foncier, Maison du Département, mail Lucie Aubrac, CS 88880, 79028 Niort cedex.

7) Informations complémentaires : toutes informations complémentaires sur ce dossier pourront être obtenues auprès des services du département des Deux-Sèvres à l'adresse indiquée à l'article 6 du présent arrêté.

Fait à Niort, le 11 avril 2023. Corinne DENOUES Présidente du conseil départemental.

La famille remercie le personnel de l'hôpital de Montpau ainsi que les infirmières des Luçs-sur-Boulogne.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Fleurs naturelles seulement. Mme Suzanne Barraut repose à la Maison funéraire des Pompes Funèbres Geoffroy, salon Les Erables, 265 route d'Affres, 79000 Niort.

La famille remercie à l'avance toutes les personnes qui s'associeront à sa peine en particulier le personnel de l'ÉHPAD d'Affres.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Geoffroy, Niort, 05 49 24 41 11



Abonnez-vous vite!

30€ pour 2 mois



Chaque jour, votre journal livré chez vous avant 7h30. INCLUS, un accès numérique à partager avec 4 de vos proches.

Envoyez le bon sans affranchir à : Service Clients - Libre réponse 94114 35099 Rennes Cedex 9

02 41 80 88 80 (hors d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 18h CODE : S22CFIR/APFI

Gagnez du temps : abo.courrieldelouest.fr/2mois

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille Le Courrier de l'Ouest :

Pendant 2 mois 7/7, le journal papier livré à domicile pour 30€ au lieu de 80,80€, soit 62% de réduction.

INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

Je complète mes coordonnées

Form fields for name, address, city, phone, and email.

Je règle 30€ par :

Form fields for payment method: cheque/banque or card.

Vous préférez régler par carte bancaire ? Rendez-vous sur abo.courrieldelouest.fr/2mois

*Vos conditions sur abo.courrieldelouest.fr/2mois

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Le Courrier de l'Ouest et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services ainsi qu'en cas de litige de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à e.p@pdl@couest.fr ou par courrier à : DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Brél - 35051 Rennes Cedex 9 ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL - Société des Publications du Courrier de l'Ouest - SA au capital de 398 736 € - boulevard Albert Blandin - 49000 Angers - RCS Angers 759 609 557 - IRI 92323374 - 03A/Altk

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mai 2023

Dénomination : KAC. Forme : société civile immobilière. Objet : acquisition de terrains et/ou d'immeubles, exploitation par bail, location mobilière ou non mobilière ou autrement de biens immeubles et de tous autres immeubles bâtis et non bâtis dont elle pourra devenir propriétaire, ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; acquisition et la détention de tous biens mobiliers et immobiliers, ces immeubles ; prise à bail, la location passive et active et la sous-location de tous immeubles et objets immobiliers. Durée de la société : 99 ans. Capital social fixe : 300 euros au numéraire.

Cession de parts et agrément : toute cession est soumise à l'agrément des associés réunis extraordinairement et adoptée par une des deux décisions ci-dessous.

Siège social : 48, rue des Sentiers, RCS Niort, 79290 Lortet-d'Argenton.

Gérant : M. Christophe Riquier, demeurant à rue des Sentiers, Glanades, 79290 Lortet-d'Argenton.

Pour avis.

MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORMES QUE D'ACHETEURS !!

1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES ANNONCES ET LES CAHIER DES CHARGES

Soyez informés chaque jour dans notre rubrique annonces légales :

la vie des sociétés

la vie des commerces

VENTES AUX ENCHÈRES

dSee MAISON DE VENTE
DEUX-SÈVRES ENCHÈRES & EXPERTISES
COMMISSAIRE-PRÉSIDENT JUDICIAIRE DES DEUX-SÈVRES
GÉRAL BARRÉ COMMISSAIRE-PRÉSIDENT DU JUDICIAIRE
BENOÎT TEYSSEIER COMMISSAIRE-PRÉSIDENT HABILITÉ

MARDI 16 MAI 2023
A 14H15 - SUR PLACE - 15 PLACE DU DONJON - 79200 PARTHENAY
Exposition publique : le jour de la vente de 14H00 à 14H15
SUR L.J. : ÉPICERIE BIO

A 16H15 - SUR PLACE - 2 PLACE DE L'ÉGLISE - 79160 FENOIX
Exposition publique : le jour de la vente de 16H00 à 16H15
SUR L.J. : BOULANGERIE / PÂTISSERIE

MERCREDI 17 MAI 2023
A 10H30 - SUR PLACE - COMMUNIQUEE ULTÉRIEUREMENT - 79000 NIORT
Exposition publique : le jour de la vente de 10H15 à 10H30
SUR L.J. : RESTAURANT

A 14H30 - SUR PLACE - COMMUNIQUEE ULTÉRIEUREMENT - 79160 COULONGES S/L'ATIZE
Exposition publique : le jour de la vente de 14H00 à 14H30
SUR SUCCESSION : ENTIER MOBILIER D'UNE MAISON D'UN COLLECTIONNEUR

Frais en sus : 14,28 % TTC (kzpa) - 25 % TTC (volontaires) - 3,6 % TTC (Iva)
Financement exceptionnel - TVA déductible pour professionnels soussus - Paiement chèque (2 r. identifié)
Le capteur à 500 € lettre accédée de banque obligatoire - Logement jusqu'à 1000 €
Carte bleue (sous réserve de réseau) - Enlèvement immédiat - Photos sur www.intencheres.com

OVV DEUX-SÈVRES ENCHÈRES & EXPERTISES - 2005-562 - SELARL CJD DES DEUX-SÈVRES
112, rue de Souché - BP 21056 - 79000 NIORT - Tél. : 05 49 25 07 58 - niort@79encheres.com

ENVIE
D'ASSISTER
À UNE
VENTE
AUX
ENCHÈRES ?

FAITES
VOTRE CHOIX
EN CONSULTANT
CETTE
RUBRIQUE
QUOTIDIENNE

légales et officielles

ANNONCES LÉGALES

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 03/05/2023, il a été constitué une SARL dénommée :
FROMAGERIE LA CHAMOISE
Siège social : 4 rue Pierre Antoine Baugier 79000 NIORT
Capital : 10000 €
Objet social : Le commerce de détail de fromages, de produits laitiers, charcuterie, épicerie fine, vins et spiritueux.
Gérance : Mme Mathilde Brissonneau demeurant 14 impasse des merisiers 79410 SAINT-GELAIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NIORT.

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET LE PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES DE BRESSUIRE (commune associée de NOIRTERRE), GEAY et FAYE-L'ABBESSE

Les titulaires de droits réels sur les terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de Bressuire (commune associée de Noitierre), Geay et Faye-l'Abbesse sont informés que par arrêté du 11 avril 2023 la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres a ouvert et organisé une enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes y afférant.

Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Période de l'enquête :
Elle se déroulera à partir du **lundi 5 juin 2023 9h00 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023 12h00.**

Dossier soumis à l'enquête publique :
Le dossier d'enquête publique est composé des éléments suivants :
- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement et autres structures paysagères en application du 6° de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime.

- les plans des travaux connexes.
- un tableau comparatif de la valeur ces nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent.
- un mémoire justificatif des échanges proposés. Les conditions et dates de prise de possession des parcelles « aménagées » seront déterminées par la commission intercommunale d'aménagement foncier à l'issue de l'enquête publique et de l'analyse des observations qui en découlent.
- l'étude d'impact définie par ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.
- l'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement foncier et le mémoire en réponse.
- une copie de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.
- les procès verbaux de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noitierre), Geay et Faye-l'Abbesse.

- l'avis d'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noitierre), Geay et Faye-l'Abbesse et le programme de travaux connexes y afférant.
- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des propriétaires et tiers intéressés dans la commune concernée.

Consultation du dossier d'enquête :
Ce dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie, à savoir :

- En Mairie de Faye-l'Abbesse : Du lundi au vendredi de 15h00 à 17h30
- En Mairie de Geay : Le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- En Mairie annexe de Noitierre : Le mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 - Le vendredi de 13h30 à 17h30

Les documents constituant le dossier d'enquête publique seront également consultables à compter du **lundi 5 juin 2023 9h00** sur le site internet du Département : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Le public pourra présenter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chaque Mairie de Faye-l'Abbesse, Noitierre et Geay.
Toute correspondance, relative à l'enquête, peut être adressée du **lundi 5 juin 2023 9h00 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023 12h00** à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur par voie postale à l'adresse suivante :

- Mairie de Faye-l'Abbesse - 17 Avenue Jules Trinchot-79350 Faye-l'Abbesse
Ou directement sur le site internet :
- www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Désignation du commissaire-enquêteur :
M. Jean-Claude SIRON a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers comme commissaire-enquêteur en charge de l'enquête.

Permanences du Commissaire-enquêteur :
Le commissaire-enquêteur, accompagné du géomètre expert à agréé, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de FAYE-L'ABBESSE (siège de l'enquête) aux dates et heures suivantes :

Lundi 5 juin de 9H00 à 12H00
Jeudi 15 juin de 14H00 à 17H00
Samedi 24 juin de 9H00 à 12H00
Jeudi 6 juillet de 9H00 à 12H00

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur :
À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire-enquêteur et des parties. En vertu des dispositions de l'article R123-18 du Code de l'environnement, dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontre, sous huitaine, le représentant du Conseil départemental chargé du projet et communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.
Le représentant du Conseil départemental chargé du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023
Une copie de ce rapport et de ses conclusions pourra être obtenue auprès des services du Département des Deux-Sèvres — Direction de l'Agriculture et de l'environnement — Service environnement et aménagement foncier — Maison du Département — Mail Lucie Aubrac — CS558860-79028 NIORT CEDEX.

Informations complémentaires :
Toutes informations complémentaires sur ce dossier peuvent être obtenues auprès des services du Département des Deux-Sèvres à l'adresse indiquée à l'article 6 du présent arrêté.

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Celles-sur-Belle Commune de Celles-sur-Belle

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Mme Sylvie Brunet, maire, 1, avenue de Limoges, 79370 Celles-sur-Belle. Tél. : 05.49.79.80.17. Fax : 05.49.32.95.10.
Mél : mairie-cellessurbelle@wanadoo.fr

Groupe de commandes : non.
L'avis implique un marché public.
Objet : fourniture, livraison, montage et installation du mobilier de la future médiathèque de Celles-sur-Belle.
Type de marché : fournitures.
Procédure : procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : sans objet.
Lieu de livraison : avenue de Limoges, 79370 Celles-sur-Belle.
Forme du marché : prestation divisée en lots : oui.
Les variantes sont exigées : non.

Lot n° 1 : MOBILIER SPÉCIFIQUE DE BIBLIOTHÈQUE POUR LA PRÉSENTATION ET LA CONSULTATION.
Lieu de livraison : médiathèque, avenue de Limoges, 79370 Celles-sur-Belle

Lot n° 2 : MOBILIER DE BUREAU ET DE LA SALLE D'ANIMATION. Lieu de livraison : médiathèque, avenue de Limoges, 79370 Celles-sur-Belle

Lot n° 3 : MOBILIER D'EXPOSITION ET DE COMMUNICATION.
Lieu de livraison : médiathèque, avenue de Limoges, 79370 Celles-sur-Belle

Conditions de participation : justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : aptitude à exercer l'activité professionnelle ; liste et description succincte des conditions : voir règlement de la consultation.
Marché réservé : non.
Réduction du nombre de candidats : non.
La consultation comporte des tranches : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
Visite obligatoire : non.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération, 30 % caractère esthétique et fonctionnel. 20 % valeur technique de l'offre, 10 % délai de livraison de montage et d'installation, 40 % prix.
Renseignements d'ordre administratifs :
<http://www.pro-marchespublics.com>
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.
Remise des offres : 21/06/2023 à 17 h 00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 11/05/2023.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.pro-marchespublics.com>

SAINT MAIXENT L'ÉCOLE Commune de Saint-Maixent-l'École

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

M. Stéphane BAUDRY - Maire - Place Léon-Guyonnet, BP 30034 79400 Saint-Maixent-l'École, tél : 05 49 76 50 91.
SIRET 21790270900013
L'avis implique un marché public.
Objet : mission de maîtrise d'œuvre ; création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Maixent-l'École.
Procédure : procédure avec négociation.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des candidatures : 12/06/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 09/05/2023.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.pro-marchespublics.com>

Pro MARCHÉS PUBLICS

Entreprises, artisans, PME, PMI...

GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !

Inscrivez-vous gratuitement à l'alerte mail sur le nouveau site internet du groupe La Nouvelle République :

www.pro-marchespublics.fr

Consultation gratuite des marchés publics et privés locaux et régionaux

Alerte mail gratuite avec vos critères de choix

Membre du groupe francemarches.com

Centre Presse

la Nouvelle République

CARNET DU JOUR

ANNONCES LÉGALES

courrieldelouest.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offrande de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : 02 55 26 20 01 (prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur courrieldelouest.fr/obseques

En partenariat avec dansnoscoeurs.fr

Les avis d'obseques du jour

dans les Deux-Sèvres

Autres
M. Albert AUDEBERT
Chauray
M. Georges DEBONO
(l'ayant fait l'objet d'un avis d'obseques ou de décès ce jour dans le journal)

Reffannes
M. Michel GRELLIER
Thouars
Mme Lucette BERNARDEAU
(l'ayant fait l'objet d'un avis d'obseques ou de décès ce jour dans le journal)

Les cérémonies célébrées aujourd'hui

dans les Deux-Sèvres

- **Bressuire**
14 h 30 : M. Jacques MAYET, en l'église Notre-Dame, Pompes Funèbres ADG Genrillon
- **La Crèche**
15 h 30 : M. Christian GRELLIER, en l'église.
- **Niort**
15 h 00 : Mme Jeannine BELGY, au crématorium, Pompes Funèbres Terrasson
8 h 30 : M. Franck PASTUREAU, au crématorium, Pompes Funèbres Dauger
- **Nueil-les-Aubiers**
15 h 00 : Mme Yvette BARON, en l'église Saint-Hilaire, Pompes Funèbres Pasquier
- **Saint-Hilaire-la-Palud**
15 h 00 : M. Marcel KUHN, en l'église. PFG Angers / Marechal Foch
(l'ayant fait l'objet d'un avis dans le journal)

AVIS D'OBSEQUES

CHANTONNAY

La famille Mauguillet-Rivasseau, ainsi que ses enfants vous font part du décès de

Madame Solange RIVASSEAU née MAUGUILLET

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 13 juin 2023, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chantonay.

Condoléances sur www.ambulances-pompes-funebres-chantonnay.com

PF Chantonaymésange - Funériles, Chantonay, 02 51 84 31 38

THOUARS

M. Jean Bernardeau, son épouse; Dominique-Margaret Bernardeau, sa fille; Pierre-Louis, Edouard, Jean-Philippe, Elise, ses petits-enfants et leurs conjoints; ses arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Lucette BERNARDEAU née BONNET

survenu à l'âge de ses 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 13 juin 2023, à 15 heures, en l'église Notre-Dame du Cottage de Thouars, suivie de l'inhumation au cimetière de Fécotles.

Mme Bernardeau repose au funérarium Niort, 10 avenue de La Magdelaine à Thouars.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Yves Niort, Thouars, 05 49 88 15 17

CHAURAY, MAGNÉ, NIORT

Danièle Debono, Patricia et Christian Morillon, ses enfants; Karine, Marjorie, Maryline, Sandra, Alexis, ses petits-enfants; Noah, Layna, Anaïs, Léo, Emma, Faustine, Louis, Marine, ses arrière-petits-enfants; et toute la famille, vous font part du décès de

Monsieur Georges DEBONO

survenu à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 15 juin 2023, à 15 h 30, en l'église de Chauray, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière communal.

M. Debono repose au salon funéraire des PF Terrasson, 15 rue d'Inkerman à Niort.

Cet avis tient lieu de faire-part.

PF Terrasson, Niort, 05 49 24 30 69

VAL-D'ERDRE-AUXENCE (LE LOUROIUX-BÉCONNAIS)

Stéphanie, sa femme; Anne-Emmanuelle et Geoffroy, Samuel Samadhi, Maxime et Léa, ses enfants; Layana et Ilana, ses petites-filles; ont la profonde douleur de vous faire part du décès brutal de

Christophe LEFÈVRE

survenu à l'âge de 56 ans.

Une bénédiction sera célébrée jeudi 15 juin 2023, à 10 h 30, en l'église du Louroux-Béconnais de Val-d'Erde-Auxence.

Un recueillement au crématorium de Montreuil-Jugé aura lieu dans l'intimité familiale.

Christophe repose à la Maison funéraire du Louroux-Béconnais en présence de sa famille.

La famille remercie par avance toute personne qui s'associera à sa peine.

Ni fleurs, ni plaques. Une simple rose pour les personnes qui le désirent.

Condoléances sur www.ouest-france.fr/obseques

PF Girard, Val-d'Erde Auxence, 02 41 77 45 80

Accédez au meilleur de l'actu locale



versions concentrées



Version mobile disponible sur

Le Courrier de l'ouest

Abonnez-vous au Pack famille

- ✓ Votre journal papier, chez vous, 7j/7
- ✓ Vos contenus numériques à partager avec 4 de vos proches :
- Le journal numérique *Le Courrier de l'Ouest*
- L'accès en illimité aux articles payants sur le site et l'application
- L'édition du soir, les archives, les Jeux

32€50/mois 1^{ère} année

✓ l'accès à laplace.courrieldelouest.fr

abo.courrieldelouest.fr

02 41 80 88 80 (prix d'un appel local) Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Le Courrier de l'ouest

Siège social : 4, boulevard Albert-Bianchoin, BP 10728, 49007 ANGERS CEDEX 01.

Société anonyme au capital de 398 736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.

Commission paritaire n° 0525 C 86764 - N° ISSN : 0998-4607

Président-Directeur général : M. Matthieu FUCHS

Directeur de la publication : M. Matthieu FUCHS

Directeur général délégué, directeur de la rédaction : M. Marc DEJEAN

Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFFROY

Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÈS DU LOUÛ P 2005.

Principal actionnaire : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste (Association loi 1901), présidée par David JURJALOU.

Conseil d'administration : MM. M. DUKES, F. GRUNWEL, J.C. KING, Th. LEBEAU, A. LENOIR, E. MARTEL, Ph. TOULMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCÉLARD.

Fondateurs : E. Ansuery ? 1977 (président), A. Bianchoin ? 1968 (directeur général), P. Fleury ? 1980 (administrateur général).

IMPRESSION : Ouest-France, parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière

ACPM 2021 78 737 www.acpm.fr

LE COURRIER DE L'OUEST
Siège social : tél. 02 41 868 688 - Fax 02 41 68 86 24
Bureaux clients : Tél. 02 41 80 88 80 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Adresse : Service Clients 35051 Nantes Cedex 9

PUBLICITÉ

- Extra-locale : 3088AS - 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 18
Tél. : 01 80 48 88 68 - Site internet : www.3088.fr
- Publicité régionale et locale : Ad'is, Bd Albert-Bianchoin - 49000 Angers
Tél. 02 50 88 07 72 - Site internet : www.adis.fr

Tout le reproduction, même partielle, d'un article paru, quel qu'il soit, dans Le Courrier de l'Ouest, sans la permission écrite de son auteur, est formellement interdite.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 68,7%. Imprimé en France - 0100kg/jour.

IMPRIM'VEERT www.imprimveert.com

PEFC recyclo / pefc-france.org

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Le Courrier de l'Ouest, ou pour tout autre journal, sur notre site www.mediatex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Mediatex, tél. 02 99 28 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces-legales@mediatex.fr - Internet : www.mediatex.fr
Le tarif de diffusion est fixé dans l'Annexe 2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022, soit 0,183 € ht le caractère.

Les annonces sont informées que, conformément au décret n° 2015-1647 du 28 décembre 2015, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.autogestes.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement

Construction de 22 logements en cours de certification NF Habitat HQE RT2012-20 %, lotissement For Marcadet, lot 45 à Morlaix

PROCÉDURE ADAPTÉE

- 1) Maître d'ouvrage : Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement, 25, rue de Strasbourg, CS 83728, 79027 Niort cedex 09
- 2) Mode de consultation : procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique.
- 3) Objet du marché : D-2023-012, construction de 22 logements en cours de certification NF Habitat HQE RT2012-20 %, lotissement For Marcadet, lot 45, Morlaix (84).
- 4) Décomposition des lots : lots séparés.
- 5) Date limite de réception des offres : 24 juillet 2023 à 12 h 00.
- 6) Le retrait du dossier : dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme : echeptpublic.com
- 7) Adresse internet du profil acheteur : https://www.achatspublic.com/vdm/ent/ger/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_UQ_Cmrd11&v=1&selected=0
- 8) Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 7 juin 2023.

Avis administratifs

DEUX SEVRES LE DÉPARTEMENT **79**

Projet d'aménagement foncier et programme de travaux communs de Bressuire (commune associée de Noirmari), Geay et Faye-Abbesses

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les titulaires de droits réels sur les terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de Bressuire (commune associée de Noirmari), Geay et Faye-Abbesses sont informés que par arrêté du 4 Avril 2023 la présidence du conseil départemental des Deux-Sèvres a ouvert et organisé une enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux communs y afférant.

Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

1) Période de l'enquête : elle se déroulera à partir du lundi 5 juin 2023, 9 h 00 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023, 12 h 00.

2) Dossier soumis à l'enquête publique : le dossier d'enquête publique est composé des éléments suivants :

1. le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites de la commandation cadastrale des nouvelles parcelles dont fait l'objet l'enquête, la désignation de chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime.
2. le plan des travaux communs.
3. un tableau descriptif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent.
4. un mémoire justificatif des échanges proposés. Les conditions et dates de prise de possession des parcelles « aménagées » seront déterminées par la commission intercommunale d'aménagement foncier à l'issue de l'enquête publique et de l'avis des observations qui en découleront.
5. l'étude d'impact définie par ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.
6. l'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement foncier et le mémoire en réponse produit.
7. une copie de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier portant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.
8. les procès verbaux de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirmari), Geay et Faye-Abbesses.
9. l'avis d'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirmari), Geay et Faye-Abbesses et le programme de travaux communs y afférant.
10. un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des propriétaires et tiers intéressés dans la commune concernée.

3) Consultation du dossier d'enquête : ce dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie, à savoir :

- en mairie de Faye-Abbesses : du lundi au vendredi de 15 h 00 à 17 h 30,
- en mairie de Geay : le mardi et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30,
- en mairie annexée de Noirmari : le mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

Ces documents constituent le dossier d'enquête publique seront également consultables à compter du lundi 5 juin 2023, 9 h 00 sur le site internet du département : www.deux-sevres.fr/enquete-fayeabbesses2023

Le public pourra présenter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chaque mairie : Faye-Abbesses, Noirmari et Geay.

Toute correspondance, relative à l'enquête, peut être adressée du lundi 5 juin 2023, 9 h 00 jusqu'au jeudi 6 juillet 2023, 12 h 00 à l'attention de M. le Commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Faye-Abbesses, 17, avenue Jules Trépoit, 79330 Faye-Abbesses ou directement sur le site internet : www.deux-sevres.fr/enquete-fayeabbesses2023

4) Désignation du commissaire enquêteur : M. Jean-Claude Simon a été désigné par le président du tribunal administratif de Poitiers comme commissaire enquêteur en charge de l'enquête.

5) Permanences du commissaire enquêteur : le commissaire enquêteur, accompagné du géomètre expert agréé, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Faye-Abbesses (bâche de l'enquête) aux dates et heures suivantes :

- lundi 5 juin de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 15 juin de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 24 juin de 9 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 6 juillet de 9 h 00 à 12 h 00.

6) Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : à l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. En vertu des dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'enquête, les réceptions du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur mentionne, sous huilaine, le représentant du conseil départemental chargé du projet et communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le représentant du conseil départemental chargé du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

La rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet du département à l'adresse suivante : www.deux-sevres.fr/enquete-fayeabbesses2023

Une copie de ce rapport et des conclusions pourra être obtenue auprès des services du département des Deux-Sèvres, Direction de l'Agriculture et de l'environnement, service environnement et aménagement foncier, Maison du Département, mail Lucie Auvion, CS 83728 Niort cedex 09.

7) Informations complémentaires : toutes informations complémentaires sur ce dossier peuvent être obtenues auprès des services du département des Deux-Sèvres à l'adresse indiquée à l'article 6 du présent arrêté.

Fait à Niort, le 11 mai 2023
Corinne DENOUES
Présidente du conseil départemental.

LA TÉLÉ A CHANGÉ, CHANGEZ D'HEBDO TÉLÉ.

Divertir l'Ouest

Astrid Veillon
Accomplir et rayonner pour la fin de l'été

Chaque samedi avec Le Courrier de l'ouest

Le supplément Divertir l'Ouest est diffusé sur les départements 14, 22, 29, 35, 44, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 85.

EMPLOI

SERVICE À LA PERSONNE

Gardiennage

Recherche personne pour entretien petite propriété, jardinage, pelouse, bricolage, permis de conduire, contre logement état neuf, toutes commodités, en Sologne. 06.73.92.46.22

DEMANDE D'EMPLOI

Métiers du BTP

X Homme du bâtiment, 25 ans d'expérience, spécialisé travaux façade tous genres, neuf/ancien, traditionnel, rénovation, carrelage, terrasse, intérieur/extérieur, restauration pierre, terrassement extérieur, ouvertures porte-fenêtres, électricité, plomberie, autres travaux bâtiment. Intervention/réponses rapides. 06.48.42.94.52

Auto-entrepreneur maçon-couvreur depuis 2013, décennale et responsabilité civile, recherche travail neuf ou ancien. Devis gratuit. CESU. 06.78.47.05.58 ou 06.60.32.09.18

Auxiliaire de vie

X Dame, auxiliaire de vie, cherche poste chez particulier : ménage, courses, balades, compagnie, permis B, secteur Saint-Liquaire. Cesu 15 euros de l'heure. 06.88.22.33.54

X Homme 64 ans, inscrit Pôle-Emploi, cherche emploi salarié accompagnant familial ou en structure : ménage, courses, aide à la vie quotidienne, formation secourisme, permis B, véhicule personnel, Niort et 30 km alentours, 7 jours/7, jours/nuits week-end et fêtes. Disponible immédiatement. Déclaration Cesu/Urssaf. 07.88.96.77.93

Emploi de maison
Gardiennage

X Homme 64 ans, inscrit Pôle-Emploi, cherche emploi salarié accompagnant familial ou en structure : ménage, courses, aide à la vie quotidienne, formation secourisme, permis B, véhicule personnel, Niort et 30 km alentours, 7 jours/7, jours/nuits week-end et fêtes. Disponible immédiatement. Déclaration Cesu/Urssaf. 07.88.96.77.93

Entretien Espaces verts

X Taupier agréé gaz traite taupes, France entière, terrain privé, public, toutes surfaces. Efficace, rapide, sécurisé. Devis gratuit, déclaration Urssaf. 06.31.03.56.08

X Paysagiste effectue taille, élagage, abattage, débroussaillage, nettoyage mini-pelle, secteur Niort et ses environs. Cesu accepté. Olivier Moïnard, 06.77.73.24.88

Prestation de service

X Peintre de métier cherche chantier sur région, particuliers, entreprises, sous traitement, peintures intérieure/extérieure, façade, toiture, nettoyage haute pression, travaux maçonnerie, travail sérieux, soigné. Urssaf. 07.88.50.13.15

X Puisatier + 40 ans d'expérience effectue nettoyage forage 30m maxi, curage puits, déblaiement, descente au fond du puits, débit, diamètre 0.80 et +, toutes profondeurs, forfait déplacement compris. RM 38050727700024. Tél. 06.70.34.19.71

Homme recherche travaux peinture, papier peint, ravalement façades, déclaration Urssaf. 06.82.19.81.65

Besoin d'aide pour écrire "livre souvenirs" l'histoire de votre famille, mise en page, impression livres, conseils, déplacement domicile. Cesu. 06.52.92.74.77

ENTREPRISE
ARTISANAT
COMMERCE

PROPOSITIONS COMMERCIALES

Capitaux

X Infirmière libérale recherche capitaux 3000 euros pour installation, intérêts élevés 15%. Tél. 06.41.98.14.13



Deux-Sèvres Habitat

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

SIRET : 34761606200019
79100 Thouars.

Groupement de commandes : non.

Lien direct aux documents de la consultation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2023_iAbw0Oy4Qq

Identifiant interne de la consultation : 2023TVX010

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : pôle marchés publics.

Numéro de téléphone du contact : +33 5 49 09 20 00.

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation : se référer au RC.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : 11 juillet 2023 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Intitulé du marché : désamiantage et déconstruction de l'ancienne école sise au 48, rue Saint-Pierre à Saint-Pierre-des-Echaubrognes (79700).

CPV : 45262660

Type de marché : travaux.

Description succincte du marché : la présente consultation a pour objet le désamiantage et la déconstruction de l'ancienne école située au 48, rue Saint-Pierre à Saint-Pierre-des-Echaubrognes (79700). Les différentes caractéristiques et les attentes du pouvoir adjudicateur sont décrites au sein du Cahier des Clauses Techniques Particulières. Le délai d'exécution est de 6 mois, y compris période de préparation de 1 mois, congés légaux, journées d'intempéries et rempliment des installations de chantier à compter de la date précisée dans l'ordre de service pour le démarrage de la période de préparation des travaux.

Lieu principal d'exécution du marché : 48, rue Saint-Pierre à Saint-Pierre-des-Echaubrognes (79700).

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Marché alloté : non.

Visite obligatoire : non.

Autres informations complémentaires : les demandes de renseignements doivent être obligatoirement adressées par écrit via le profil acheteur en utilisant le lien indiqué au présent avis. Variantes à l'initiative des candidats non autorisées. La présente consultation ne donnera lieu à aucune négociation.

Date d'envoi du présent avis : 09/06/2023.

Commune de Nanteuil

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Alain BORDAGE - Maire - 11, Chemin des Grandes-Vignes, 79400 Nanteuil, tél. : 05 49 76 13 11 - Fax : 05 49 06 29 00.

Mél : commune.nanteuil@orange.fr

SIRET 21790189100119

Groupement de commandes : non.

L'avis implique un marché public.

Objet : aménagement de l'Avenue de la Renaissance - RD611, Relance du marché.

Type de marché : travaux.

Procédure : procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : sans objet.

Lieu d'exécution : 79400 Nanteuil.

Description : Voirie, réseaux divers, 1 TF et 2 TO.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont exigées : non.

Conditions de participation : justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat, aptitude à exercer l'activité professionnelle, liste et description succincte des conditions : se référer au RC.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au RC.

Référence professionnelle et capacité technique : liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : se référer au RC.

Marché réservé : non.

Réduction du nombre de candidats : non.

La consultation comporte des tranches : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

Visite obligatoire : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération : 40% Valeur technique 60% Prix

Renseignements d'ordre administratifs : auprès du pouvoir adjudicateur.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Remise des offres : 07/07/23 à 11h00 au plus tard.

Renseignements complémentaires : l'exécution du marché comporte une clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi obligatoire. Se référer au DCE.

Début des travaux : 2 octobre 2023.

Envoi à la publication le : 09/06/23.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.pro-marchespublics.com>

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER ET LE PROGRAMME DE TRAVAUX CONNEXES DE BRESSUIRE (commune associée de NOIRTERRE), GEAY ET FAYE-L'ABBESSE

Les titulaires de droits réels sur les terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la commune de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay et Faye-l'Abbesse sont informés que par arrêté du 11 avril 2023 la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres a ouvert et organisé une enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier et le programme de travaux connexes y afférent.

Les nouvelles limites ont été matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes.

Période de enquête :

Elle se déroulera à partir du **lundi 5 juin 2023 9h00** jusqu'au **jeudi 6 juillet 2023 12h00**.

Dossier soumis à l'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique est composé des éléments suivants :
- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boissements linéaires, haies et plantations d'alignement et autres structures paysagères en application du 6° de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime.

- les plans des travaux connexes.

- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent.

- un mémoire justificatif des échanges proposés. Les conditions et dates de prise de possession des parcelles « aménagées » seront déterminées par la commission intercommunale d'aménagement foncier à l'issue de l'enquête publique et de l'analyse des observations qui en découlent.

- l'étude d'impact définie par ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 et le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

- l'avis de l'autorité environnementale sur le projet d'aménagement foncier et le mémoire en réponse produit.

- une copie de la décision de la commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil dérogatoire par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.

- les procès verbaux de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay et Faye-l'Abbesse.

- l'avis d'enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay et Faye-l'Abbesse et le programme de travaux connexes y afférent.

- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des propriétaires et tiers intéressés dans la commune concernée.

Consultation du dossier d'enquête :

Ce dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture du

secrétariat de la mairie, à savoir :

- En Mairie de Faye-l'Abbesse : Du lundi au vendredi de 15h00 à 17h30

- En Mairie de Geay : Le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

- En Mairie annexe de Noirterre : Le mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 - Le vendredi de 13h30 à 17h30

Les documents constituant le dossier d'enquête publique seront également consultables à compter du **lundi 5 juin 2023 9h00** sur le site internet du Département : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Le public pourra présenter ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chaque Mairie : Faye-l'Abbesse, Noirterre et Geay.

Toute correspondance, relative à l'enquête, peut être adressée du **lundi 5 juin 2023 9h00** jusqu'au **jeudi 6 juillet 2023 12h00** à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur par voie postale à l'adresse suivante :

- Mairie de Faye-l'Abbesse - 17 Avenue Jules Trinchot-79350 Faye-l'Abbesse

Ou directement sur le site internet :

- www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Désignation du commissaire-enquêteur :

M. Jean-Claude SIRON a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers comme commissaire-enquêteur en charge de l'enquête.

Permanences du Commissaire-enquêteur :

Le commissaire-enquêteur, accompagné du géomètre expert agréé, se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de FAYE-L'ABBESSE (siège de l'enquête) aux dates et heures suivantes :

Lundi 5 juin de 9H00 à 12H00

Jeudi 15 juin de 14H00 à 17H00

Samedi 24 juin de 9H00 à 12H00

jeudi 6 juillet de 9H00 à 12H00

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire-enquêteur et des parties. En vertu des dispositions de l'article R123-18 du Code de l'environnement, dès réception du registre et des documents annexes, le commissaire enquêteur rencontre, sous huitaine, le représentant du Conseil départemental chargé du projet et communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le représentant du Conseil départemental chargé du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés dans la mairie concernée aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.deux-sevres.fr/enquete-fayelabbesse2023

Une copie de ce rapport et des conclusions pourra être obtenue auprès des services du Département des Deux-Sèvres — Direction de l'Agriculture et de l'Environnement — Service environnement et aménagement foncier — Maison du Département — Mail Lucie Aubrac — CS58880-79028 NIORT CEDEX.

Informations complémentaires :

Toutes informations complémentaires sur ce dossier peuvent être obtenues auprès des services du Département des Deux-Sèvres à l'adresse indiquée à l'article 0 du présent arrêté.

Légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10

NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset

BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

.....

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com

Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics sup. à 90 000 Euros

Société Anonyme Immobilière Atlantic Aménagement

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN COURS DE CERTIFICATION NF HABITAT HQE RT2012-20%

Lotissement For Marcadet - Lot n°45

64160 MORLAAS

Maitre d'ouvrage : SA Immobilière Atlantic Aménagement, 20, rue de Strasbourg - CS 68729 - 79027 Niort Cedex.

Mode de consultation : procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.

Objet du marché : D-2023-012 - Construction de 22 logements en cours de certification NF HABITAT HQE RT2012-20% - Lotissement For Marcadet - Lot n°45 - Morlaas (64).

Décomposition des lots : lots séparés.

Date limite de réception des offres : 24/07/2023 à 12h00.

Le retrait du dossier : dossier consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme achatpublic.com

Adresse internet du profil acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_UJGjCIma0ll&v=1&selected=0

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 07/06/2023.



simplifie vos démarches !

en ligne

Contact : 02 47 60 62 70

legales@nr-communication.fr

Publiez vos
annonces
légales

en ligne



A H

**DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service Environnement et aménagement foncier

Affaire suivie par : L. MAUILLON

Poste : 05.17.18.81.91

Réf. : 23_0490

Monsieur Jean-Claude SIRON

Commissaire Enquêteur

80 rue de Ribray

79000 NIORT

Niort, le 27 juillet 2023

Objet : Enquête publique portant sur le projet d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes des communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse.

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique du 11 avril 2023 portant sur le projet d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes des communes de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse, vous avez remis à mes services votre procès-verbal de synthèse le 13 juillet 2023.

En vertu des dispositions de l'article R 123-18 du code de l'environnement, il revient au Conseil départemental de vous faire part de ses observations éventuelles dans un délai de 15 jours. Je vous informe, par la présente, que votre procès-verbal de synthèse n'appelle aucune remarque particulière de la part de la Présidente. En outre, je vous signale que les observations portées sur le registre prévu à cet effet seront examinées de façon exhaustive par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Bressuire (commune associée de Noirterre), Geay, Faye-l'Abbesse, après avoir pris connaissance des conclusions de votre rapport d'enquête, conformément aux dispositions de l'article R123-14 du code rural et de la pêche maritime ; les réponses seront notifiées à chaque réclamant.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef de service Environnement et
aménagement foncier

Jean-Paul BARON